



Partage frais d'hébergement d'un étudiant

Par Alixe90

Bonjour

Mon fils part faire ses études.

Son père a décidé d'acheter un appartement sur le lieu de ses études.

Il souhaite faire payer un loyer à un colocataire de mon fils, et me faire payer un loyer pour mon fils, et lui paye a part égale avec la mienne le montant de son remboursement de prêt.

Je ne trouve pas normal que mon argent lui servent d'investissement financier.

De plus en faisant ainsi mon fils n'a pas réellement une facture de loyer et ne peut prétendre au APL.

Qu'en pensez vous ?

Par Isadore

Bonjour,

S'il y a un jugement, il s'applique jusqu'à la révision.

Il souhaite faire payer un loyer à un colocataire de mon fils

Rien à redire, il n'est pas tenu de loger gratuitement ce dernier.

et me faire payer un loyer pour mon fils

C'est plutôt votre fils qui devrait payer un loyer, si son père y tient.

Je ne trouve pas normal que mon argent lui servent d'investissement financier.

Tout à fait.

De plus en faisant ainsi mon fils n'a pas réellement une facture de loyer et ne peut prétendre au APL.

Si vous louez un logement pour votre fils il n'y aura pas d'APL, car le logement ne sera pas la résidence principale du locataire. Et si votre fils est le locataire, il n'aura pas droit aux APL car le bailleur sera son père.

Si votre fils est majeur : à lui de choisir son lieu d'hébergement et de négocier avec son père.

De votre côté, le plus simple si votre fils est majeur, sera sans doute de lui verser une pension alimentaire, charge à lui de gérer son budget.

Par Alixe90

Ok merci beaucoup

Mon fils n'est pas encore majeur.

Je lui donnerai une pension et il gèrera.